



## La France face au bras de fer entre l'Iran et les États-Unis

Par [Antoine Charpentier](#)

Mondialisation.ca, 14 juillet 2019

[alahednews.com](#).

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Histoire et Géopolitique](#)

*Depuis le retrait du président américain Donald Trump de l'accord de Vienne signé avec l'Iran en 2015 au sujet de son programme nucléaire, un bras de fer sans précédent s'est engagé entre les deux pays.*

Par son retrait de l'accord de Vienne, Donald Trump visait à affaiblir d'une part l'Iran et d'autre part l'Europe. Entraver la démarche de l'Iran a également comme objectif d'amoinrir les marges de manœuvre de l'axe de la résistance, qui à son tour empêche la mise en place du «Deal du siècle», soutient la cause palestinienne et s'oppose à «Israël». Donald Trump impose de dures sanctions à l'Iran dans l'objectif d'affamer son peuple, espérant qu'il se soulève contre son gouvernement à l'instar des peuples voisins lors du «printemps arabe».

Ébranler l'Europe signifie pour Donald Trump plus d'hégémonie et de domination, donc des États européens vassaux en guise d'alliés, pour servir ses intérêts. De ce fait, les européens ne parviennent pas à satisfaire leurs promesses formulées à l'égard de l'Iran, tel que le système Instex.

Face à l'arrogance américaine et à la défaillance européenne, l'Iran s'est armé de prime abord par une patience stratégique, rare dans le domaine des relations internationales. Toutefois, en tant que pays souverain, l'Iran a le droit et le devoir de se défendre face aux agressions extérieures. Sans briser l'accord de Vienne, et tout en respectant ses engagements, comme l'affirme l'AIEA, l'Iran a usé de l'article 26 et 36 de l'accord en question, afin de suspendre certaines clauses concernant l'enrichissement de l'uranium et la détention de l'eau lourde, donnant un délai de 60 jours aux européens pour satisfaire leurs promesses à son égard, au risque de prendre d'autres mesures. Résultat, les dirigeants européens se sont repliés derrière leur inertie.

Par la suite, deux évènements se sont produits successivement. Il s'agit en premier du drone américain Global Hawk abattu le 20 juin, lorsqu'il a violé le ciel iranien ainsi que la fin du délai de 60 jours. Passer ce délai, sans aucun signe positif et concret de l'Europe, l'Iran déclare sa reprise de l'enrichissement de l'uranium de 3,67 % comme l'exige l'accord de Vienne, à 5%. Il convient de préciser que le seuil de 5% d'enrichissement de l'uranium n'aboutira pas à la fabrication de la bombe atomique, que par ailleurs l'Iran refuse de fabriquer pour des raisons éthiques, morales et religieuses. L'Iran souhaite uniquement obtenir le nucléaire civil.

L'enrichissement de l'uranium est une nouvelle carte de pression dont l'Iran use dans sa confrontation avec l'Occident. Cependant, il accompagne son annonce par un nouveau délai de 60 jours. Les autorités iraniennes donnent encore une preuve de bonne foi et ne ferme pas la porte de la diplomatie. Aussitôt que l'Iran annonce sa reprise de l'enrichissement de l'uranium, les médias occidentaux se sont précipités afin de propager une fausse nouvelle, comme quoi l'Iran quitte l'accord de Vienne. Néanmoins, ils ont occulté délibérément le fait que l'Occident n'a laissé aucun choix à l'Iran. Donald Trump s'est retiré injustement de l'accord infligeant l'Iran de dures sanctions, et l'Europe n'a pas activé comme convenu le système Instex. Toutefois, ce dernier devient une méthode de chantage de la part des européens envers l'Iran.

Nous assistons actuellement et à la suite des récentes annonces de l'Iran à une action diplomatique française sans précédent. De quoi s'agit-il exactement ? Que peut offrir d'avantage la France à l'Iran sur fond de crises irano-américaine d'une part et européenne d'autre part ? Il convient de préciser que la France participe aux sanctions contre l'Iran et que ses entreprises se sont retirées du marché iranien à la suite de la décision de Donald Trump, et que le président Macron est un des dirigeants européens le plus proches de Donald Trump. C'est pourquoi, il est très difficile pour la France de prendre parti et en même temps vouloir jouer les intermédiaires. Quant à la crise européenne, elle se traduit par la lutte entre la France et l'Allemagne pour commander l'Union européenne, et entre les deux pays cités et la Grande Bretagne, bras droit des États-Unis en Europe. Ceci dévoile une des raisons de la détention du pétrolier iranien par la marine anglaise. Le but étant de saboter les pourparlers en cours entre Français, Allemands et iraniens.

Le président français Emmanuel Macron semble vouloir également se donner à travers ses initiatives à l'égard de l'Iran une posture d'homme d'État, ayant un poids sur la scène internationale. Ceci dans le but d'envoyer un message aux européens ainsi qu'aux français pour des intérêts politiques propres à lui.

Il est certain que l'initiative française à l'égard de l'Iran révèle une crainte d'une escalade voire une guerre entre les États-Unis et l'Iran. De ce fait, la France ainsi que l'Europe savent pertinemment qu'en cas de guerre, Donald Trump va les utiliser, dans le cadre de l'OTAN. D'où les différentes agitations diplomatiques, afin d'essayer de rapprocher les points de vue entre américains et iraniens.

Si la France, et l'Europe souhaitent sincèrement obtenir des résultats positifs, dans l'objectif d'assouplir le bras de fer qui se joue actuellement entre les États-Unis et l'Iran, mettant le monde au bord du précipice, elles doivent activer au plus vite le système Instex. Elles doivent cesser de participer aux sanctions contre l'Iran. Elles doivent saisir l'occasion historique, que l'Iran leur offre, qui est de faire bloc avec la Russie, la Chine, l'Inde et différents autres pays, pour faire pression sur les États-Unis, afin qu'elles reviennent sur la table des négociations, mais aussi dans l'objectif d'échapper à son hégémonie sur elles. Enfin, la question que nous posons est la suivante : La France, et l'Europe prendront -elle cette posture historique ?

Antoine Charpentier

La source originale de cet article est [alahednews.com](http://alahednews.com).

Copyright © [Antoine Charpentier](http://Antoine Charpentier), [alahednews.com](http://alahednews.com), 2019

---

Articles Par : [Antoine Charpentier](#)

## A propos :

Antoine-Noura Charpentier, né au Liban et installé en France depuis plusieurs années, détenant un Master d'Histoire Contemporaine, de l'université de Besançon, terminant actuellement un Master de science des religions à l'université de Strasbourg. Analyste politique spécialisé des questions du Moyen-Orient. Son blog : <https://deschosesaprecise.wordpress.com/>

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)